



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 92283

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le devoir de mémoire. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en faveur du nécessaire devoir de mémoire dans le courant de l'année 2006.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser que la politique de mémoire demeure une des priorités dans l'action qui sera conduite pour l'année 2006, axée principalement sur le souvenir des combattants la Première Guerre mondiale et l'hommage de ceux qui représentent la quatrième génération du feu. Différents lieux de mémoire devraient également être réalisés ou construits. Ainsi, un hommage sera rendu aux soldats français qui ont participé à des actions de maintien de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU). Une cérémonie en l'honneur de la quatrième génération du feu, présidée par le ministre de la défense et le ministre délégué aux anciens combattants, a été organisée le 29 mai 2006 dans le cadre de l'hommage international aux Casques bleus de l'ONU. En termes d'événements de mémoire, 2006 sera marqué par le 90e anniversaire de la bataille de Verdun. Une grande cérémonie sera organisée à Douaumont, au mois de juin. À l'occasion de cette manifestation sera inauguré le monument aux combattants musulmans morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale. Le 90e anniversaire de la bataille de la Somme sera également célébré. Outre la présence d'un membre du Gouvernement aux différentes cérémonies alliées du mois de juillet, le ministre délégué aux anciens combattants présidera une cérémonie nationale en septembre. De même, sera commémoré le 90e anniversaire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC). À cette occasion, son action sera valorisée tant dans le domaine de la mémoire que de la solidarité, et démonstration sera faite du dynamisme des instances paritaires de cet établissement public et du monde combattant en général. Cette commémoration sera déclinée au niveau national et dans chaque département. Les différentes manifestations, dont le point de départ a été l'inauguration d'une exposition aux Invalides sur la Grande Guerre par le ministre délégué aux anciens combattants, s'étendront de mars à novembre 2006. Par ailleurs, comme chaque année, les commémorations nationales légales se dérouleront sur tout le territoire en hommage aux anciens combattants. Dans le cadre de la politique de mémoire, d'autres projets seront achevés ou poursuivis cette année. La réalisation de l'Historial, au sein de l'Hôtel des Invalides, consacré à la vie et à l'oeuvre de Charles de Gaulle, dont l'inauguration est prévue pour la fin de l'année 2006. Enfin, la politique de « mémoire partagée » que le ministre a mis en oeuvre depuis 2003 se développe. Elle est destinée à renforcer les liens entre la France et les pays avec lesquels, ou contre lesquels, elle a combattu au cours du XXe siècle. C'est ainsi que pour la première fois auront lieu, les 26 et 27 octobre prochains, à Paris, au palais de l'UNESCO, les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée. Une vingtaine de pays, alliés ou adversaires dans l'histoire du XXe siècle, se réuniront pour contribuer à construire des relations solides, fondées sur le partage des valeurs communes. vingt et un pays seront conviés à participer à ces premières rencontres : l'Algérie, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, l'Italie, le Luxembourg, Madagascar, Malte, le Maroc, la Mauritanie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le

Royaume-Uni, la Russie, le Sénégal, la Tunisie et le Vietnam. Ces rencontres internationales concernent aussi bien le monde combattant que les décideurs politiques, les représentants associatifs, les enseignants, les historiens, les jeunes et le monde médical et paramédical.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92283

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4063

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6475